

Note à l'attention de la Direction Départementale des Territoires et du service Territoires de Grand Cognac

s/c de Véronique MARENDAT
Vice-présidente en charge du développement économique, de
l'emploi et des relations internationales

Objet : Implantation d'une nouvelle zone d'activité sur la commune de Mérignac

La Communauté d'agglomération de Grand Cognac fait face à une demande croissante de terrains et/ou bâtiments à vocation économique sur son territoire. La bonne santé de la filière cognac génère un dynamisme économique dont chacun peut être satisfait mais dans le même temps se heurte à la pression foncière. Notons que depuis le 1er janvier 2017, date de la création de la Communauté d'agglomération suite à la fusion de quatre communautés de communes, le service Développement économique recense au total pas moins de 8 Ha de surface recherchée (dont 5.5 Ha de « surface logistique »), et dont les services n'ont pas su donner suite faute de surface foncière suffisante ou appropriée sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Aussi, l'agglomération de Grand Cognac, dans la continuité des actions entreprises par les ex CDC travaille à l'agrandissement de zones déjà existantes et mène une réflexion sur la création de nouvelles zones d'activité répondant aux besoins locaux et en proposant des services dédiés à notre tissu économique local. Une étude d'opportunité et de faisabilité est actuellement en cours (date de publication le 20 octobre 2017) concernant la création de trois nouvelles zones d'activité.

Parmi ces trois projets de création de zone d'activité nous retrouvons un projet initié par l'ex communauté de Communes de Jarnac sur la commune de Mérignac, lotissement « La Combe de Bourras ».

Sur l'emprise de ce dit périmètre, la Communauté d'agglomération possède une réserve foncière existante équivalente à 3,80 Ha. Réserve foncière que la Communauté de Communes de Jarnac s'est constituée progressivement dans le cadre de ce projet de création de zone d'activité. À cette réserve foncière, désormais propriété de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, s'ajoute une réserve foncière supplémentaire d'une surface de 12 à 13 Ha appartenant à quatre propriétaires privés, prêts à céder leurs parcelles dans le cadre du projet.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



La situation géographique de la zone évoquée se trouve en bordure de la RN141, axe majeur entre Cognac et Angoulême, et à proximité immédiate d'un échangeur. Il s'agit d'un périmètre idéal, sans nuisance avérée pour les habitants de Mérignac, pour l'implantation d'un centre de services aux poids lourds.

Depuis plusieurs années, les élus locaux souhaitent implanter une zone logistique dédiée à l'accueil des Poids Lourds (PL). Cette zone semble opportune afin de répondre à ce besoin identifié. En effet, entre Royan et Limoges aucun aménagement de ce type n'existe et les besoins sont réels. Pour preuve, de nombreux stationnements « sauvages » sont constatés au sein des zones d'activité du territoire notamment.

Ces stationnements que nous observons sur des espaces non appropriés (absence de sanitaires, de conteneurs O.M, etc.) occasionnent de nombreuses nuisances pour les riverains. Bien évidemment, l'étude en cours viendra abonder ce diagnostic et devra mettre en évidence les besoins réels des PL.

D'autre part, cette base logistique pourrait accueillir des entreprises de logistique/transport et ainsi que quelques parcelles à vocation artisanale pour répondre aux besoins immobiliers des entreprises locales. Des entreprises artisanales implantées sur la commune de Mérignac ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt à la municipalité pour venir s'installer sur ce périmètre. Bien souvent ces entreprises sont domiciliées au lieu d'habitation de leur dirigeant est confronté à un problème de développement voire de transmission.

Pour toutes ces raisons, et bien qu'il soit nécessaire d'attendre les recommandations de l'étude en cours, la création d'une zone d'activité à Mérignac semble être une opportunité réelle pour le développement du territoire.

La vice-présidente
en charge du développement économique, de l'emploi et
des relations internationales


Véronique MARENDAT

Pièce jointe : Cahier des charges « Etudes sur la création de nouvelles zones d'activité sur les secteurs de Mérignac, Nercillac et Saint Laurent de Cognac.